

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL-CENSOIR DU 30 JANVIER 2013

Etaient présents : M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT, GUILBERT, REVIRON, Adjoints

Mme BERNARD, M. DROUARD, M. DEMANCHE, Mme BOSTYN, M. AUCAMUS,
Mme IENZER, M. POLY, M. JOVET, Conseillers

Absents : Mme DEBRAND, procuration à M. GUILBERT

M. DE LA GRAVIERE

Le compte rendu de décembre 2012 est adopté avec une remarque de M. Jovet, concernant la mise en place du Relais Services Publics. Il demande que le public soit accueilli dans de bonnes conditions et que l'on envisage ensemble de l'implantation du bureau du Relais Services Publics. M. Jovet estime que la somme de 3000,00 € prévue pour équiper ce nouveau service est insuffisante.

1. FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE L'AVALLONNAIS, DU VEZELIEN ET LA MORVAN-VAUBAN

Le Maire fait part de l'arrêté préfectoral dans lequel il est projeté, à compter du 1^{er} janvier 2014, la fusion des Communautés de Communes de l'Avallonnais, du Vézélien et de Morvan-Vauban. M. Demanche intervient pour signaler que la Vallée de l'Yonne est considérée comme quantité négligeable, qu'elle n'est pas mise en valeur, alors que Châtel-Censoir est la seule commune qui a une façade sur la rivière Yonne. Pour cet élu, la Communauté de Communes se prive d'un patrimoine historique et touristique. Le Conseil Municipal à 6 voix pour et 7 abstentions adopte ce projet de fusion dans lequel sera intégré la commune de Châtel-Censoir.

2. ADHESION DE LA COMMUNE DE MASSANGIS DANS LE NOUVEAU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTES DE COMMUNES DE L'AVALLONNAIS, DU VEZELIEN ET DE MORVAN-VAUBAN

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Massangis dans le nouveau périmètre de la Communauté de Communes de l'Avallonnais, du Vézélien et de Morvan-Vauban.

3. DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR INSTALLER UN MANEGE A LA SAINT POTENTIEN

M. Grisard et Mme Renault demandent de pouvoir installer leurs manèges pour la Fête de la Saint Potentien. Les élus acceptent cette requête.

4. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR L'ACHAT D'UN CADEAU A M. RAGAGE LORS DE SON DEPART EN RETRAITE

Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 100,00 € à l'achat du cadeau pour M. Ragage, ancien Trésorier d'Avallon qui est parti en retraite. Cette somme sera collectée par la Communauté de Communes du Vézélien.

5. CONTRIBUTION 2013 AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

Le Maire informe les élus du montant de la contribution au SDIS pour 2013 qui s'élève à 24 267,01 €.

6. OFFICE NATIONAL DES FORETS MARTELAGE DE PARCELLES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide du martelage des parcelles 8 et 12. Les grumes seront vendues. Les houppiers et petites futaies seront délivrés et exploités sous la responsabilité des trois garants suivants :

M. Bohain, M. Guilbert, M. Reviron.

7. RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION PECF DES FORETS DE LA COMMUNE

L'assemblée délibérante donne son accord pour renouveler pour 5 ans la certification de la gestion durable de nos forêts. La contribution pour 5 ans s'élève à 20,00 € de frais fixes plus 0,65€ par hectare.

8. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil d'Ecole se réunissant le 4 février 2013 pour débattre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2013 ou 2014, il est décidé de ne pas prendre de décision avant cette réunion.

9. COURRIERS DIVERS

Le Maire fait part d'une sollicitation de cotisation annuelle pour 2013 de l'association UNA du Vézélien. Le montant de cette contribution s'élèverait à 1,00 € par habitant, ce qui représente un montant de 663,00 €. En 2012, la Municipalité leur a versé une subvention de 300,00 €. Le Conseil Municipal décidera du montant qui sera versé à cette association, lors de l'élaboration du budget 2013.